



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

FFA

Question écrite n° 8211

Texte de la question

M. Andre Berthol appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur la situation des ecoles francaises en Allemagne. En effet, il semble que, a la suite du retrait de nos forces, il restera dans les ecoles des FFA environ 5 000 eleves. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre : les dispositions prises pour assurer leur scolarisation ; si les eleves continueront a beneficier de la gratuite de la scolarisation ; la repartition de l'organisation entre les trois parties interessees : defense, affaires etrangeres, education nationale.

Texte de la réponse

La scolarisation des enfants des militaires francais affectes en Allemagne etait assuree depuis plus de quarante ans par la direction de l'enseignement francais en Allemagne (DEFA), organisme dependant du ministere de l'education nationale. Afin que quelques 5 000 enfants restant en Allemagne apres le retrait des forces francaises continuent a beneficier de cette scolarisation, le transfert des missions de la DEFA au profit d'une nouvelle structure plus appropriee a ete mis a l'etude au sein d'un groupe de suivi. Ce groupe place sous la responsabilite du secretaire general pour l'administration du ministere de la defense comprend des representants du ministere de la defense, de celui des affaires etrangeres et de l'education nationale. Des le debut de cette etude, le ministere de la defense a considere que les reflexions menees devaient retenir comme imperatifs les principes de gratuite, de proximite et de continuite. Deux options, actuellement en cours d'expertise, ont pu etre degagees : l'une conduirait a la creation d'un etablissement regional specialise comme il en existe au Maroc ou en Tunisie dependant de l'agence pour l'enseignement francais a l'etranger, organisme sous tutelle des ministeres des affaires etrangeres et de la cooperation ; l'autre consisterait a mettre en place, par le ministere de la defense, un service ad-hoc aupres du general commandant les forces francaises stationnees en Allemagne avec le soutien du ministere de l'education nationale. Pour permettre une analyse tres complete des solutions proposees, le transfert des missions envisage a ete differe a la rentree 1995. Toutefois, une decision interviendra prochainement afin, d'une part, d'inscrire les credits necessaires dans le projet de loi de finances pour 1995 et, d'autre part, de mener a bien les travaux legislatifs ou reglementaires indispensables a la realisation de ce transfert.

Données clés

Auteur : [M. Berthol André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8211

Rubrique : Armee

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4102

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 232